



Téléphone : 03.86.97.04.73  
Fax : 03.86.97.05.81  
Mél : mairie@nailly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NAILLY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence BARDOT, Maire.

**Membres présents** : Florence BARDOT, Guy DUFRESNE, Catherine GOUTELARD, Patrice MAISON, Cédric MONTAGNE, Julie VARACHE, Corinne MOUROUX, Jean-Michel COACHE, Pierrick SOULAGE, Jean-Luc KLEIN, Marie-Thérèse REY-GAUCHER, Jonathan MULLER

**Membres absents** : Guillaume MOREAU (donne pouvoir à Julie VARACHE) Hélène BONTEMPS (donne pouvoir à Jean-Michel COACHE), Elodie PETIT (donne pouvoir à Cédric MONTAGNE).

**Secrétaire de séance** : Corinne MOUROUX

#### **1. Approbation du compte-rendu du 04 juin 2024:**

Le compte-rendu de la séance du 04 juin 2024 est adopté à l'unanimité

#### **2. Choix banque pour emprunt:**

Le Maire expose,

Pour financer l'achat du cabinet médical, la Commune de NAILLY a demandé aux banques (Crédit Agricole, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, la Banque Postale et La banque des Territoires) une offre de prêt pour un montant de 303 000 € sur différentes durées. (15-20-25 ans)

Madame le Maire propose de faire l'emprunt sur une durée de 20 ans, des membres du Conseil Municipal préfèrent sur 25 ans.

**Vote pour 20 ans : 11 pour**

**Vote pour 25 ans : Mme Rey-Gaucher, M. Klein, M. Maison**

**Abstention : M. Muller**

Après analyse des offres proposées, l'offre de la Banque Populaire est la plus pertinente.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes:

Montant	303 000 €
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,94%
Durée d'amortissement	20 ans
Echéance annuelle constante	21 475,96 €
Coût intérêts	126 519,20 €
Frais	360 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec les membres présents et représentés,

- **Décide** de contracter auprès de la Banque Populaire cet emprunt suivant les caractéristiques annoncées ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt,
- **Habilite** le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Vote:13 pour, abstention M. Muller et M. Klein**

### 3. Travaux d'éclairage public liés au sinistre 7 Faubourg de Paroy

Le Maire informe le Conseil Municipal du sinistre d'éclairage public sis 7 Faubourg de Paroy dont le coût estimatif global s'élève à 1 293,43 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	1 293,43 €	1 077,86 €	125,57 €	583,93 €	538,93 €

- S'engage à participer au financement des travaux.
- Réglera le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

**Vote:** pour à l'unanimité

### 4. Pour informations :

- Passage au Compte financier unique (CFU): La collectivité va passer au compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2024, en substitution du compte administratif et du compte de gestion.
- Un panneau d'information va être implanté dans le bas de Nailly, aux abords de la Rue du Colmeau.
- Réflexion sur l'extinction des lumières sur la D26 à partir du 1<sup>er</sup> septembre de 22h à 6h du matin pour des raisons à la fois économiques et environnementales.

Séance levée à 20h14

Le Maire,  
Florence BARDOT.

